

Pour vous aider à
redémarrer votre activité :
Fonds résilience
Île-de-France
et collectivités.
Nous sommes là.

www.iledefrance.fr/fondsresilience

- Pour les entreprises de 0 à 20 salariés
- Avance de 3 000 à 100 000 € à taux zéro
- Remboursement différé



GRAND
SEINE
MAINTENANT
PARIS